

# Comité de Pilotage CDRA – CTS

Jeudi 3 juillet 2008

**Moûtiers - salle du conseil municipal**

## Présents :

BORLET Henri - Maire de Notre Dame du Pré  
CARL Audrey - Conseil Général - Mission Aménagement du Territoire  
JARRY François - Région Rhône Alpes  
MACHET Alain - CLD - Président  
NIVELLE Philippe - Maire de Moûtiers - Chef de projet CDRA-CTS  
PANNEKOUCKE Fabrice - Vice Président Développement durable APTV  
POGUET Marie Cécile - Conseillère Régionale  
POLETTI Jacqueline - Conseillère Générale  
SPIGARELLI Lucien - Adjoint au Maire d'Aime -CCCA  
LARUAZ Eric - Directeur APTV

## Excusés :

CHAMBRE Bernadette - Conseillère régionale  
CHEDAL-ANGLAY Ghislaine - DDTEFP - Pôle Emploi Formation  
DIMAND Jean Luc - Adjoint au Maire de Saint Martin de Belleville - SIVOM de Moûtiers  
GAYMARD Hervé - Président de l'APTV - Député - Président du Conseil Général  
GIPPA Jeannine - Conseillère Régionale  
MAITRE Sylvie -Adjointe au Maire de Macôt - CCCA  
PAYOT Daniel - MIHT - Président  
PICOLLET Auguste - Conseiller Général  
ROLLAND Vincent - Conseiller Général - Vice Président APTV – Président Commission Logement

## Ordre du jour :

- . Installation du Comité de Pilotage CDRA-CTS,
- . Rappel des procédures CDRA - CTS et PSADER,
- . Fonctionnement du Comité de Pilotage,
- . Validation des demandes de subvention CDRA-CTS auprès de la Région et du Département,
- . Prise en compte du développement durable (DD) dans les démarches CDRA PSADER,
- . Questions diverses.

## **COMPTE – RENDU**

### **Installation et fonctionnement du Comité de Pilotage CDRA-CTS**

Le Comité de Pilotage CDRA CTS a pour objectif de définir et suivre les contrats territoriaux de l'APTV signés avec la Région pour le Contrat Développement Rhône-Alpes (CDRA), et le Département pour le Contrat Territoire de Savoie (CTS).

Au cours des prochains mois, il s'agira principalement d'examiner les demandes de subvention CDRA-CTS et de donner un avis pour chaque demande de subvention. Une lecture selon les critères du développement durable (DD) sera également faite.

Par la suite le Comité travaillera sur les avenants des procédures.

D'autres contrats Tarentaise ont également été signé (Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) avec la Région Rhône-Alpes), ou le seront prochainement ; Contrat de Bassin Versant, Programme

Pastoral de Territoire (PPT). Il ont chacun leur propre comité de pilotage. Cependant, les liens entre le PSADER et le CDRA font que les dossiers PSADER seront également discutés en Comité de Pilotage CDRA-CTS.

Le Comité de Pilotage est constitué de :

- . 4 Conseillers Généraux et les services de la Direction des Politique Territoriale,
- . 6 Conseillers Régionaux dont un rapporteur et M. François Jarry (DPT).
- . le Président et Vice-Président du Conseil Local de Développement,
- . 2 titulaires et 2 suppléants par canton,
- . d'autres élus locaux qui se sont inscrits individuellement,
- . les services de l'APTV.

Le rapporteur désigné par la Région était jusqu'à présent André Vairetto. Suite à sa démission en tant que conseiller régional, la désignation de son remplaçant reste à faire.

Il a été souhaité que chaque intercommunalité cantonale puisse être représentée par 2 représentants titulaires et 2 suppléants afin d'assurer un suivi régulier.

Le Comité se réunira 3 à 4 fois par an.

## **Dispositif des Contrats de Développement Rhône-Alpes (CDRA)**

Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi selon ses spécificités, le Conseil régional Rhône-Alpes a mis en œuvre des Contrats de développement de Rhône-Alpes, les CDRA.

Chaque CDRA comprend une charte qui décline des ambitions sur dix ans pour un territoire et un programme d'actions sur cinq ans.

### **Trois principes clé pour agir**

- Travailler ensemble sur les grands thèmes de la vie quotidienne : les actions dites transversales portent sur de nombreux domaines comme l'économie, l'emploi, la formation, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, le cadre de vie, l'habitat et le foncier, le transport, les technologies de l'information et de la communication, la culture, le sport... selon les spécificités et les besoins locaux. Elles représentent la moitié au moins des dépenses programmées dans le cadre du projet de territoire. Deux territoires voisins peuvent collaborer à un même projet d'emploi, de déplacement, d'environnement...
- S'attacher aux spécificités du territoire : ce principe vise à mettre en œuvre les politiques régionales en tenant compte des particularités et des besoins de chaque territoire. Cette démarche concerne aujourd'hui l'emploi et la formation par l'intermédiaire des Contrats territoriaux emploi formation (CTEF), l'habitat et le foncier, l'agriculture avec le Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER).
- Innover et expérimenter : les CDRA encouragent les idées nouvelles qui viennent de la confrontation de points de vue, de la concertation, de la sollicitation de différents publics. En sollicitant de multiples acteurs, dont les citoyens, ils facilitent l'émergence de projets novateurs.

### **Des moyens à la hauteur du projet**

Une enveloppe financière de 50 à 100 euros par habitant (selon différents critères régionaux) est attribuée pour cinq ans pour le financement de projets prioritairement de portée intercommunale. Une aide spécifique est apportée pour l'animation, notamment pour le poste d'animateur généraliste, coordinateur de l'équipe d'animation technique. Une subvention soutient la réalisation d'études et de diagnostics stratégiques. Un bonus de 10 % encourage la prise en compte du développement durable.

### **... et une équipe**

Les élus locaux se réunissent au sein d'un comité de pilotage, instance de suivi et de décision. Une équipe de quatre référents contribue à la vie du CDRA : un chef de projet (élu local), le président du CLD, le rapporteur (élu régional), l'animateur généraliste.

## **Dispositif des Contrats Territoriaux de Savoie (CTS)**

### **Les objectifs de la politique territoriale**

Le Conseil général de la Savoie s'est donné pour priorité de soutenir un développement équilibré de l'ensemble de l'espace départemental tout en valorisant la diversité des territoires et des hommes qui le composent.

Dans cet objectif et afin de renforcer la lisibilité et la cohérence de son action ainsi que sa proximité auprès des collectivités, des acteurs socio-économiques et de la population, le Département a adopté en 2002 une **nouvelle politique en faveur des territoires**. Celle-ci consiste à soutenir les projets de développement élaborés de façon partenariale au niveau de des différents territoires de Savoie.

## Les territoires concernés

Le Département reconnaît ainsi l'existence de **7 territoires** qui représentent de véritables espaces de projet et de concertation à l'échelle de la Savoie : l'Avant Pays Savoyard, le Pays de Maurienne, le Pays de Tarentaise Vanoise, les territoires d'Albertville Ugine, de Chambéry, du Lac et de ses montagnes et Cœur de Savoie.

## Le Plan stratégique départemental

L'implication du Conseil Général en faveur des projets de territoires suppose une vision claire des priorités départementales par domaine d'intervention et par territoire. C'est la vocation du Plan Stratégique Départemental (PSD), adopté le 6 juin 2003 qui définit **6 enjeux majeurs pour la Savoie à l'horizon 2012** :

- **Organiser l'espace** pour préserver les capacités de développement de la Savoie en privilégiant une urbanisation moins consommatrice d'espace
- **Renforcer l'attractivité et anticiper les mutations économiques** en confirmant les pôles d'équilibre pour l'industrie et le tertiaire et par un effort qualitatif en matière touristique
- **Optimiser les infrastructures de transport** en développant la multimodalité et les modes collectifs de transport
- **Accentuer l'investissement pour l'environnement**, notamment dans le domaine du traitement des déchets et de la gestion de la ressource en eau
- **Tendre vers l'équité** en matière d'accès aux services et de qualité de vie en veillant plus particulièrement à l'accès de tous à un logement
- **Favoriser l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication** en renforçant le développement du haut débit et en améliorant la couverture en téléphonie mobile de la Savoie

## Le dispositif CTS

Le Département soutient la mise en œuvre des projets de territoire à travers le dispositif des « Contrats Territoriaux de Savoie ».

Sur chaque territoire, élus locaux et socio-professionnels, en partenariat avec le Conseil Général, définissent :

- une **Charte de territoire** exprimant les grandes orientations de développement retenues à l'horizon de 10 ans dans les divers domaines du développement local (économie, logement, culture, transport, environnement, agriculture, tourisme, équipements, services à la population en direction des personnes âgées, jeunes, handicapées ou en difficulté, ...).
- un **programme d'actions structurantes et originales** à mettre en œuvre sur une période de 5 ans et soutenu par le Département dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie.

L'accompagnement du Département dans le cadre des Contrats Territoriaux de Savoie mobilise une enveloppe globale de **24 millions d'euros** à l'échelle des 7 territoires de la Savoie sur leur période de mise en œuvre.

Par ailleurs, le Département soutient l'ingénierie des territoires à travers :

- une contribution aux travaux préparatoires à l'élaboration des projets de territoire : 40 % du montant des études engagées par le chef de file, dans la limite de 80 % d'aide publique ; subvention plafonnée à 15 K€,
- un soutien à l'animation des projets de territoire :
  - 50 000 €/an si Syndicat Mixte fermé ou si le Conseil général n'est pas appelé à intégrer statutairement ce Syndicat Mixte,
  - 80 000 €/an si le Conseil général est appelé à intégrer le Syndicat Mixte

## Les programmes CDRA-CTS en Tarentaise

Par souci de simplification, le dispositif CTS s'articule parfaitement avec celui mis en place par la Région Rhône-Alpes (Contrat de Développement Rhône-Alpes).

Dès l'installation de l'APTV en mars 2005, différentes commissions de travail se sont penchées sur la construction du CDRA-CTS qui s'est prolongé jusqu'au printemps 2007. La validation des programmes par la Région et le département n'a été effective qu'en début d'année 2008.

Dans un premier temps, il a été nécessaire de fixer la charte de développement (2006) qui fixe les grandes orientations du projet de territoire. Le programme d'actions validé par la suite s'étale sur 5 ans.

Sur la vallée de la Tarentaise, il a été recherché tout d'abord de définir un projet puis les actions souhaitables. Dans un second temps, d'utiliser au mieux les différents outils financiers existants du CDRA et CTS, mais également du PSADER et du plan Tourisme du Conseil Général.

En final, 4 axes d'intervention ont été retenus : espaces et environnement, qualité de vie, économie et unité du Pays.

#### Aspects financiers :

Région : CDRA : 3,506 M € + PSADER : 0,764 M €

Département : CTS : 2,414 M €

## Validation des demandes de subvention CDRA-CTS

Liste des actions validées par le Comité de Pilotage

### 1511 – Restauration de vergers anciens

Travaux de restauration de vergers communaux

Bourg Saint-Maurice

Montant d'opération : 34 000 € - Montant subventionnable : 15 000 €

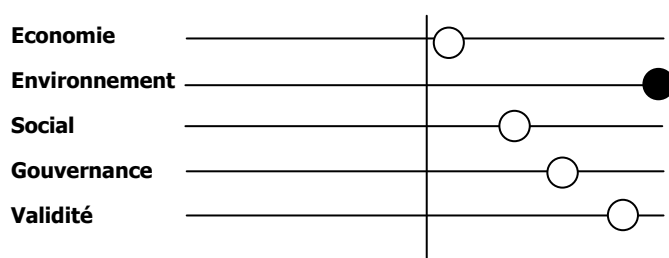
Subv. PSADER 40% : 6 000 €

Suite à la remarque du Comité PSADER, l'opération devra pouvoir être ouverte à d'autres communes de Tarentaise à travers un conventionnement avec la mairie de Bourg St Maurice.

Cette action est intégrée dans un projet global verger qui s'inscrit au sein d'un programme européen Interreg. L'objectif est un positionnement global de Bourg St Maurice sur la thématique des vergers et de la pomme, notamment à travers la réalisation d'un verger de sauvegarde et le développement d'actions antérieurement portées par l'association des Croqueurs de Pommes.

Restauration de vergers anciens

---



### 2111 - Observatoire de la jeunesse

Mise en place d'un observatoire de la jeunesse: méthodologie de l'observatoire, rencontre et données de partenaires locaux, puis dans un second temps dès 2009, production de données d'observation.

Udaf de La Savoie

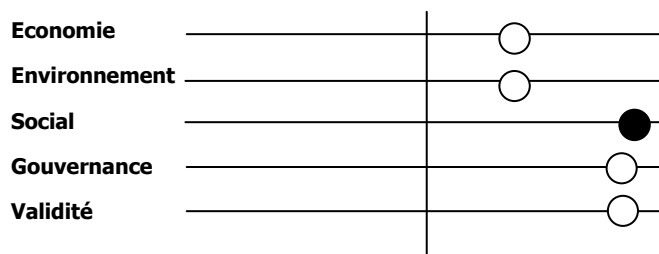
Montant total subventionnable : 40 000 € - subv. CTS- 80 % : 32 000 €

Réalisation sur 4 ans soit 4 fois 10 000 €.

Une convention UDAF, CG73 et APTV précisera la mise en œuvre et les modalités annuelles de financement de l'opération.

Observatoire Jeunesse

---



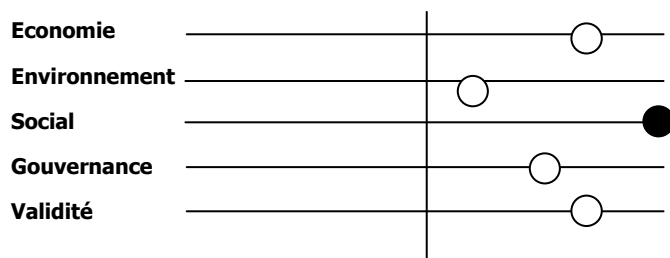
### 2122 - Découverte des métiers et des emplois du territoire

Financement du Carrefour des métiers d'octobre 2008 : 9 000 €

Financement de Rencontre entre les jeunes et les entreprises afin de faire découvrir les métiers locaux: 3 000€

Comité de Bassin d'Emploi de l'Arrondissement d'Albertville (CBE)

Montant subventionnable : 12 000 € Subv. CDRA – 38 % : 4 560 € - CG73 – lignes classiques



**2227 - Soutien à la vie saisonnière – Réseau des espaces saisonniers**

Réseau des espaces saisonniers de Tarentaise : actions collectives et animation du réseau.

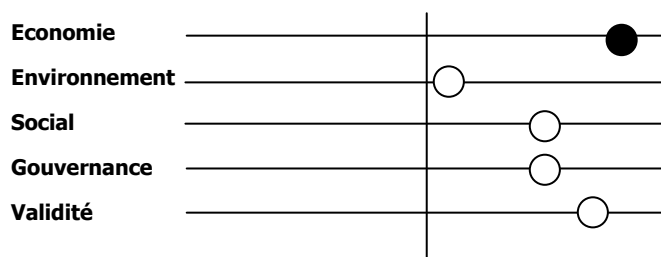
Comité de Bassin d'Emploi

Montant subventionnable : 10 000 € - Subv. CDRA – 30 % : 3 000 € - CTS – 30% : 3 000 €

A l'image de nombreuses associations bénéficiant d'aide Convention à prévoir CBE APTV

Réseau des espaces saisonniers

---



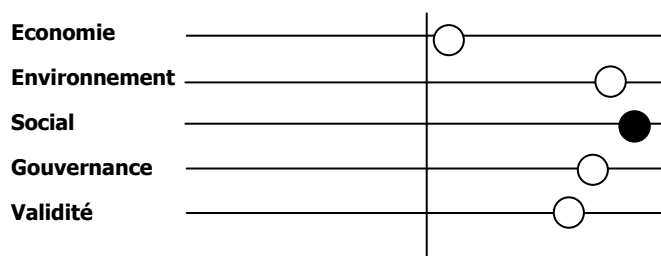
**2313 – Sorties culturelles vers le Dôme Théâtre – Saison 2008/2009**

Mise en place d'un service de transport collectif pour les habitants afin de faciliter l'accès aux spectacles du Dôme MIHT (en lien avec la CCCA)

Montant subventionnable : 3 200 € - Subv. CTS – 40 % : 1 280 €

Sorties culturelles vers le Dôme Théâtre

---



**2314 – De la danse en Tarentaise**

Festival de danse professionnelle à destination des habitants et scolaires de Tarentaise – Sept. 2008

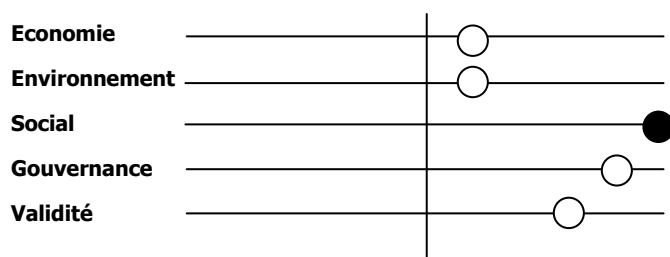
Collectif « Tarentaise et compagnies »

Montant de l'opération : 12 850 €

Montant subventionnable : 8 350 € - Subv. CDRA – 30 % : 2 500 € + lignes classiques CG73 (charte de développement culturel)

De la danse en Tarentaise

---



**2315 – Un automne sur les planches**

Festival de théâtre à destination des habitants et scolaires de Tarentaise – Automne 2008

Maison du Tourisme Vallée - Aime

Montant de l'opération : 43 035 €

Montant subventionnable : 16 670 € - Subv. CDRA – 30 % : 5 000 € + lignes classiques CG73 (charte de développement culturel)

### Un automne sur les planches

---



### 2341 – Coordination et communication culturelle

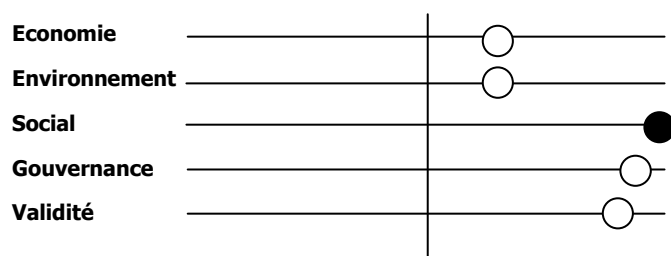
Support de communication pour présenter au cours de la saison les animations culturelles de la Tarentaise Adhésion forfaitaire au Dôme Théâtre (Etude en cours mais peu vraisemblable).

APTV

Montant subventionnable : 4 000 € - Subv. CDRA – 40 % : 1 600 € et CTS – 40 % : 1 600 €

### Coordination et communication culturelle

---



### 2322 - Salle de cinéma à Bourg Saint Maurice.

Ouverture d'un cinéma à Bourg St Maurice

Mairie de Bourg Saint Maurice

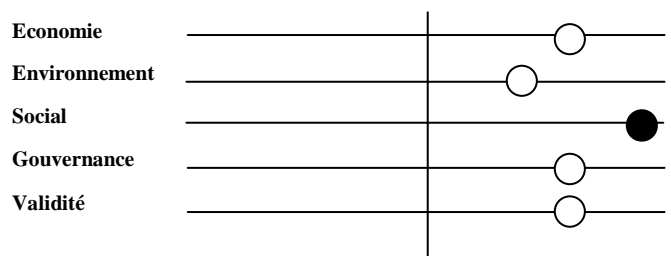
Montant d'opération : 1 000 K€

Montant subventionnable : 160 000 € h.t. – Subv. CTS – 20 % : 40 000 €

La validation est conditionnée à une validation de la MIHT.

### Salle de cinéma Bourg St Maurice

---



### 3124 – Extension du musée des Traditions Populaires

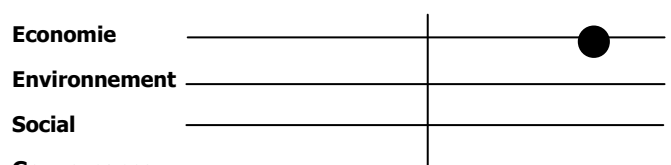
Extension, réaménagement et création d'une exposition sur la résistance au musée existant des arts et traditions populaires.

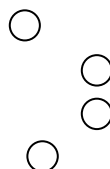
Moûtiers

Montant subventionnable : 120 000 € - Subv. CDDRA : 20% - 24 000 € et peut-être Plan Tourisme CG73

### Extension Musée des Traditions Populaires

---





### 3133 - Création d'un verger de variétés anciennes

Aménagement du terrain, plantation des arbres, protection et signalétique ...

Bourg Saint-Maurice

Montant subventionnable : 130 000 € - Subvention RRA PSADER : 20% - 26 000 €

Projet inscrit dans un programme Interreg

Création d'un verger de sauvegarde

---



### 3141 – Aménagement Plan d'eau de Mâcot

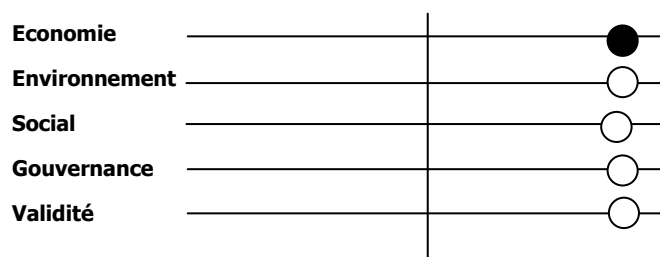
Aménagement des zones de baignades, jeux d'enfants, bâtiment d'accueil ...

Com Com Canton d'Aime

Montant subventionnable : 400 000 € - Subv. CDRA : 20% - 80 000 € et vraisemblablement Plan tourisme CG 73

Aménagement Plan d'eau

---



### 3314 – Mission de commercialisation

Salaire, déplacement - 6 mois

Coopérative Abattoir et Viandes de Tarentaise

Montant subventionnable : 12 000 € - Subv. PSADER : 50% - 6 000 €

Dossier conjoint avec SICA du Replat

### 3315 – Mission de commercialisation

Salaire, déplacement - 6 mois

SICA du Replat d'Aime

Montant subventionnable : 12 400 € - Subv. PSADER : 50% - 6 200 €

Dossier conjoint avec Coop Abattoir et Viandes de Tarentaise

### 3316 – Mission de commercialisation

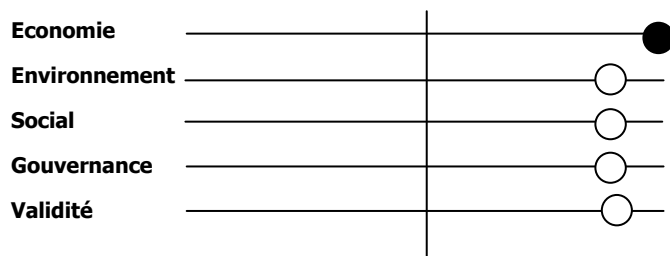
Salaire, déplacement - 8,5 mois

SICA de Moûtiers

Montant subventionnable : 30 310 € - Subv. PSADER : 50% - 15 155 €

Les 3 actions précédentes - Mission de commercialisation

---



**3317 – Aménagement de magasin La Plagne**

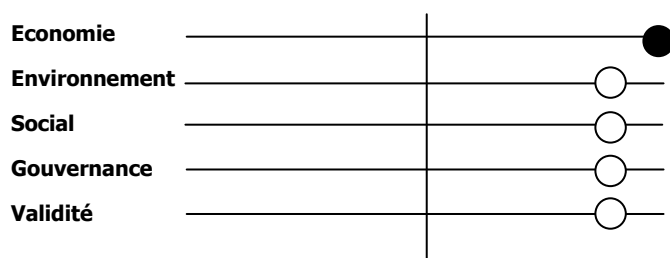
Réalisation des vitrines et menuiseries

SICA du Replat d'Aime

Montant subventionnable : 50 000 € - Subv. PSADER : 40% - 20 000 €

Magasin de vente

---



**3322 - Transport frigorifique viande**

Location d'un véhicule - 6 mois – pour livraison des produits

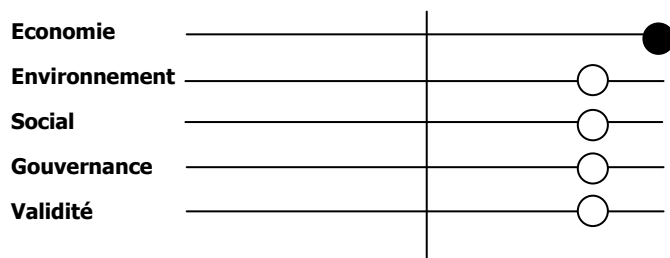
Coopérative Abattoirs et Viandes de Tarentaise

Montant subventionnable : 8 240 € - Subv. PSADER : 65% - 5 356 €

Dossier construit avec la SICA du Replat, en parallèle de la mission de commercialisation.

Transport frigorifique

---



**4134 - Initiation à la taille et greffe**

Prestation du formateur pour les stages de taille et de greffe.

Bourg Saint-Maurice

Montant subventionnable : 5 560 € - Subv. PSADER : 40% - 2 224 € CTS : 40 % - 2 224 €

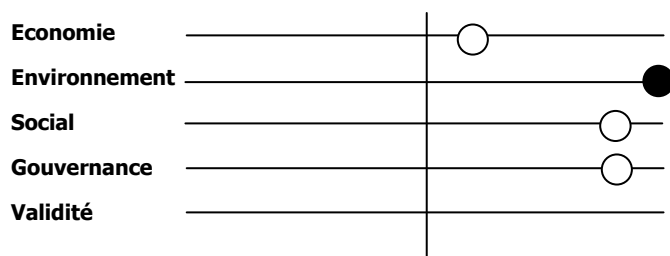
L'action ne peut être actuellement déposée, puisque le contrat PSADER prévoyait un portage par une association.

La modification sera à inscrire dans un prochain avenant PSADER.

Convention à prévoir entre Bourg St M – APTV – Croqueurs de pommes pour garantir la répartition sur le territoire de Tarentaise et l'ouverture à tous.

Initiation taille et greffe

---





### 4135 Atelier mobile de transformation

Achat de matériel divers : presseur, remorque, ... et prestations pour construire l'atelier.

Bourg Saint-Maurice

Montant subventionnable : 34 000 € - Subv. PSADER : 40% - 13 600 € CTS : 40 % - 13 600 €

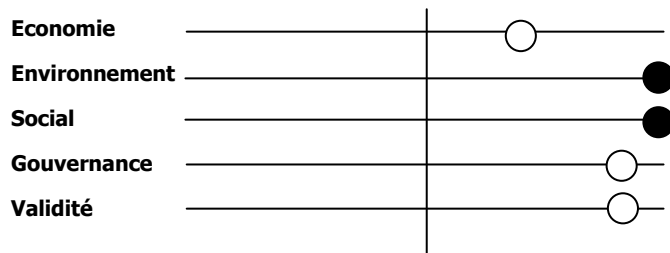
L'action ne peut être actuellement déposée, puisque le contrat PSADER prévoyait un portage par une association.

La modification sera à inscrire dans un prochain avenant PSADER.

Convention à prévoir entre Bourg St M – APTV – Croqueurs de pommes pour garantir la répartition sur le territoire de Tarentaise et l'ouverture à tous.

#### Atelier mobile de transformation

---



### 4136 - Abeille noire de Savoie

Actions de valorisation et transmission de savoir-faire

Matériel, analyse ADN, formation, communication

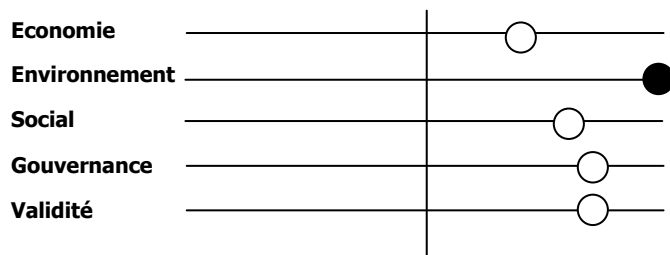
CETA (association)

Montant subventionnable : 13 000 € Subv. PSADER : 40% - 5 200 € - CTS : 40 % - 5 200 €

Convention APTV - CETA à prévoir

#### Abeille noire de Savoie

---



## Prise en compte du développement durable (DD) dans les démarches CDRA PSADER,

Chaque action doit être analysée en terme de développement durable (DD).

Chaque maître d'ouvrage d'action effectuée lui-même son analyse et la transmet à l'APTV.

Un document en cours de préparation facilitera la préparation des dossiers de demande de subvention et cette analyse DD.

Le prochain Comité de Pilotage CDRA-CTS aura lieu au cours de l'automne 2008.